

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

MALOSSE

Daniel

Membre d'EPCI/CCVL

Élu(e) ou nommé(e) le : 09/07/2020

Déclaration déposée le : 28/11/2020 11:28:05

Renseignements personnels :

Année de naissance : 20/10/1963

Adresse :

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Employeur : Daniel Malosse Assurance depuis le 01/2014 Agence Général d'assurance Commentaire : Même activité depuis mai 1991. Statut d'indépendant, rémunération 2020 connue après clôture de l'exercice	2014 : 78 479 € Net 2015 : 96 342 € Net 2016 : 61 456 € Net 2017 : 103 053 € Net 2018 : 64 970 € Net 2019 : 93 012 € Net 2020 : 0 € Net

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
	Employeur : USOL

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Président d'une Communauté de Communes depuis le 01/2020 Commentaire : Indemnité depuis janvier 2020	2020 : 13 812 € Net
Adjoint au Maire depuis le 01/2020	2020 : 4 929 € Net
président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais de 01/2020 à 09/2020	2020 : 3 313 € Net

Observations

Je soussigné Daniel Malosse certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 28/11/2020 11:28:05

Signature : Daniel Malosse